

DIPLÔME RÉGIONAL D'ENTRAÎNEUR 1 DE VOLLEY-BALL (DRE1 VB)

Certificat d'Initiateur Volley *"Volley compétitif en sécurité"*

Sommaire

- Objectifs de la formation.
- Compétences majeures développées.
- Profil des candidats.
- Pré requis et conditions d'admission en formation.
- Structuration, durée, allègements.
- Contenus du certificat.
- Méthodologie, évaluation, certification de la formation, validation, e-learning.
- Obligations réglementaires, durée de validité et recyclage, évolutions possibles, équivalences vers les diplômes d'Etat.
- Informations diverses et formalités administratives.
- Contacts.

Objectifs de la formation - volley compétitif en sécurité

Transmettre aux entraîneurs les connaissances permettant de faire progresser individuellement et collectivement des joueurs engagés dans un contexte de compétition.

Compétences majeures développées

- Gagner en efficacité et en qualité d'animation.
- Créer et structurer qualitativement un exercice.
- Faire progresser un joueur/une joueuse, approfondir les fondamentaux techniques.
- Faire progresser collectivement une équipe (*organisations collectives*).
- Diriger une équipe en compétition.
- Encadrer en sécurité une séance pédagogique.

Profil des candidats

- Entraîneurs de groupes jeunes à seniors évoluant en compétition aux niveaux départemental, régional ou pré-national.
- Toute personne souhaitant se perfectionner dans l'entraînement.

Pré requis et conditions d'admissions en formation

- Etre licencié(e) FFVolley.
- Etre âgé(e) de 18 ans minimum.
- Maîtrise de la langue française orale et écrite.
- Etre titulaire du « Certificat d'Animateur Volley ».
- Renseigner et retourner le dossier d'inscription dans le délai prescrit par l'organisme de formation.

Structuration, durée de la formation, allègements.

Structuration et durée :

Le « Certificat d'Initiateur Volley » est constitué d'un module de 30 heures minimum et d'une alternance attestée en club de 50 heures minimum.

Cette formation peut se dérouler sur deux saisons maximum.

La formation peut être dispensée sous la forme la plus adaptée au contexte : stage, week-end, soirée, mutualisation entre clubs, bassins de pratique, e-learning...

Allègements :

Au regard des formations et qualifications obtenues par l'entraîneur au cours de son cursus, et de son expérience, ce certificat peut être considéré comme acquis suite à une validation via une demande de VAE **délivrée au niveau régional**. Cette VAE régionale devra être saisie sur le fichier central des entraîneurs par le coordonnateur ETR ou le CTS-R.

Contenus détaillés du certificat et de l'alternance.

Certificat → "Volley compétitif en sécurité"

Champs techniques et tactiques : (15h minimum)

- Fondamentaux technico tactiques.
- Systèmes de jeu.
- Organisations collectives (*offensives et défensives*).
- Principes du managérat.
- Principes de la gestion de groupe.

Face à face pédagogique et mises en situation : (15h minimum)

- Principes de mise en œuvre de la sécurité lors des entraînements
- Procédures d'entraînement et leurs impacts
- Techniques d'entraîneurs
- Gestion et reproduction des rythmes de jeu

Alternance en club :

L'initiateur en formation doit s'investir dans l'encadrement au sein d'un club sur une durée minimale de 50 heures.

Méthodologie, évaluation, certification de la formation, validation, e-learning

Méthodologie :

Apports de connaissances, travaux de groupes, vidéo, séances pratiques, pratique personnelle de terrain, mises en situations animées par les formateurs et/ou stagiaires, formation et évaluation à distance...

Evaluation

L'évaluation, réalisée en e-learning ou lors de la formation, est identique sur le fond et la forme, quel que soit le lieu où se déroule le stage.

Elle porte sur les critères suivants :

Certificat volley compétitif en sécurité

- Implication du candidat au cours du stage.
- Capacité à construire et mettre en œuvre une situation pédagogique.
- Qualité d'animation.
- Capacité à faire travailler son groupe sur des aspects tactiques et collectifs.
- Questionnaires.

Alternance en club

- Attestation (*modèle DTN FFVB*) signée du président de club. Elle doit faire apparaître la réalité de présence, le volume et l'activité du candidat.

Certification

Pour obtenir son certificat, le candidat devra :

- Valider le certificat avec la mention « acquis ».
- Transmettre son attestation d'alternance au formateur.

Obtenir la mention « non acquis » sur le certificat "volley compétitif en sécurité", renvoie le candidat/la candidate à un complément de formation ciblée et une évaluation ultérieure par le formateur ou un membre accrédité par celui-ci.

Validation :

L'attestation de formation avec la mention "acquis" permet de valider ce certificat.

Le coordonnateur E.T.R. ou le CTS-CTR devra inscrire cette qualification sur le fichier central des entraîneurs. L'entraîneur pourra ensuite imprimer sa carte sous la forme choisie.

E-learning :

Une partie de cette qualification pourra être dispensée par e-learning, pour ce qui concerne les apports de connaissances liés à la structuration de situations, de séances, l'observation des fondamentaux techniques...

Une partie de l'évaluation de cette qualification pourra être réalisée à distance.

Obligations réglementaires, durée de validité du diplôme et recyclage, évolutions possibles, équivalences vers les diplômes d'Etat

Obligations réglementaires

- Le « certificat Initiateur Volley » est obligatoire pour se présenter au « certificat d'Éducateur Volley ». Une VAE régionale peut toutefois permettre à un candidat de pouvoir se présenter sur le « certificat d'Éducateur Volley » sans passer par le « certificat d'Initiateur Volley ».
- Le « certificat d'Éducateur Volley » peut faire référence à une obligation réglementaire pour l'encadrement, à la discrétion des ligues.

Validité du certificat :

Permanente.

Recyclage :

Sans caractère obligatoire.

Evolutions possibles :

- Accès au Certificat d'Éducateur Volley
- Accès aux modules spécifiques du DRE 2 VB :
 - Module 1 : Animateur Fédéral de Beach Volley.
 - Module 2 : Accueil et Formation des Jeunes.
 - Module 3 : Préparation physique et athlétique en volley et beach volley niveau 1.
 - Module 4 : volley solidarité citoyenneté.
 - Module 5 : volley santé niveau 1.
 - Module 6 : volley assis niveau 1.

Équivalences vers les diplômes d'Etat :

Dans le cas où le stagiaire s'inscrit sur un BP JEPS volley-ball et disciplines associées (*arrêté du 7 Novembre 2018*), le « Certificat d'Initiateur Volley », **certifié avant l'inscription en BP JEPS**, dispense des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (*EPEF*).

INFORMATIONS ET FORMALITES ADMINISTRATIVES

Inscription

Chaque module doit faire l'objet d'une inscription auprès de l'organisme de formation.

Frais pédagogiques de formation

Le coût pédagogique de ce certificat est défini par l'organisme de formation.

Frais d'organisation de la formation

Les frais inhérents à l'hébergement et à la restauration peuvent être gérés par l'organisme de formation. Ils doivent impérativement être distincts des frais pédagogiques.

Responsable du dossier d'inscription

Secrétariat du comité départemental ou de la ligue régionale.

Responsable de la formation

Formateurs accrédités E.T.R. et DTN.

Organisation et encadrement

Ligue Régionale – E.T.R. - Institut Fédéral de Formation.

Dates et Lieux

Définis dans le calendrier régional et/ou national de formation.

Nombre de stagiaires

Préconisation de 8 à 20 personnes par stage (en fonction du nombre d'encadrants).

Date limite d'inscription

En fonction des modalités définies par l'organisme de formation.

CONTACTS

Ligues Régionales

Secrétariat des Formations DTN-FFVolley

01.58.42.22.25 Mail ⇒ secretariat.formation@ffvb.org

DTN Adjoint en charge des formations :

06.69.30.05.92 Mail ⇒ nsauerbrey.dtn@ffvb.org

Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi :

Mail ⇒ ccee@ffvb.org

